

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2011

L'an deux mil onze, le dix février, à dix neuf heures après convocation légale en date du 4 février 2011, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY, Adjoint, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme YANALIOGLU, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme BARBE donne pouvoir à M. THOMAS

Mme GOUSSARD donne pouvoir à Mme BROUARD

Absents : Mme TARANNE & M. MALBET.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le procès-verbal du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1
Orientations budgétaires 2011

Vu le rapport de la commission des finances présenté par Monsieur THOMAS, Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations budgétaires 2011.

Délibération n° 2
Aménagement des places – Approbation du plan de financement

A la demande de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi), qui instruit le dossier de demande de subventions au titre du FISAC, un plan de financement a été établi pour l'ensemble de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté (plan de financement joint) et s'engage sur les trois ans que doit durer l'opération.

Délibération n° 3
Aménagement des places – Demande de subvention à la Région Centre

Un dossier du projet d'aménagement des places a été transmis au Conseil Régional pour essayer d'obtenir une aide. Ce dossier peut être éligible au titre de la politique des « cœurs de village ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au titre des actions d'amélioration du cadre de vie et d'environnement pour aider au financement de cette opération.

Délibération n° 4
CDC des portes du Perche – Attribution de compensation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes des portes du Perche au titre de 2011 à savoir 609 030.89 €.

PERSONNEL

Délibération n° 5
FISAC – Recrutement d'un chargé de mission

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des places, La Municipalité s'est engagée à recruter un coordinateur / animateur FISAC qui aura pour mission d'établir un diagnostic de la situation du commerce à La Loupe et de mettre en place les actions destinées à véhiculer une image commerciale forte et valorisante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ouvrir un poste de rédacteur et de rédacteur principal à 28/35° à compter du 15/02/2011.

Délibération n° 6
Modification du tableau des effectifs au 15 février 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs suivants:

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Emploi fonctionnel	1	
ATTACHE	1	
REDACTEUR CHEF	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL	2 dont	
	1 à 28/35°	
REDACTEUR	1	
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 1° CLASSE	2	2
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 2° CLASSE	3	1
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	2	1
ADJT ADM TERRITORIAL 2° CLASSE	3 dont	
	1 à 28/35	
	1 à 15/35	
FILIERE DE POLICE		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR	1	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	3	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	4	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	4 dont	2
	1 à 30.5/35	1
	1 à 30.18/35	

Délibération n° 6 (suite)

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	21 dont	13 dont
	10 à 35/35	6 à 35/35
	1 à 33/35	
	1 à 30,18/35	1
	1 à 30/35	1
	1 à 28/35	
	1 à 26/35	1
	1 à 24.70/35	1
	1 à 23/35	1
	1 à 22.10/35	1
	1 à 20.82/35	1
	2 à 6.5/35	
FILIERE SOCIALE		
AGENT SPEC. PRINCIPAL ECOLES MATERNELLES	1	1
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 1 à 28/35	2 dont 1 à 28/35
A.T.S.E.M. 2° cl.	2 dont 1 à 28/35	
FILIERE CULTURELLE		
PROF. TERR. ENS. ART. HC	1	
PROF. TERR. ENS. ART.	1	1
ASS. TERR. SPE. ENS. ART.	3 dont	
	1 à 5/20	1
	1 à 8/20	
	1 à 10/20	1
ASS. TERR. ENS. ART.	10 dont	7 dont
	1 à 9/20	1
	2 à 8/20	1
	1 à 6.25/20	1
	1 à 6/20	1
	1 à 5/20	
	1 à 4/20	1
	1 à 3/20	1
	2 à 1.5/20	2
BIBLIOTHECAIRE	1	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 2° CLASSE	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35	
ADJOINT DU PATRIMOINE 2° CLASSE	1 à 25/35	1

Délibération n° 7

Régies – Mise en place de reçus informatisés.

Notre prestataire informatique a développé le programme qui permet la délivrance de reçus informatisés en lieu et place des manuscrits actuels sur bordereaux dits « PIRZ ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'utilisation de cette forme informatisée pour les futurs dépôts en Trésorerie de la Loupe.

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 8 Remboursement d'une avance à un élu.

Mme VARENNE a payé directement la boulangerie du Gros Chêne pour l'achat de 5 pains destinés à la réunion municipale du 14/12/2010 soit 7.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de 7.50 € à Mme VARENNE.

Délibération n° 9 Communauté de communes des portes du Perche – Modification des statuts

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 13 décembre dernier, les membres de la CDC ont approuvé les modifications suivantes :

Action de développement économique

- **Gestion du relais emploi en partenariat avec le Pôle emploi**

Education sport et culture

- **Gestion des transports scolaires pour la commune des Corvées Les Ys vers le Collège d'Illiers Combray. Dans ce cadre la communauté de communes se substitue à la commune membre au sein du SITECI.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications qui ont été apportées aux statuts de la communauté de communes à compter du 01/01/2011.